

**ENQUETE AUPRES DES SERVICES PUBLICS FEDERAUX,  
PARTENAIRES DES ARCHIVES DE L'ETAT**

**RAPPORT**

Janvier 2011

Surveillance archivistique, avis, et coordination de la collecte et de la sélection/  
Observatoire des publics des établissements scientifiques fédéraux  
[Observatoire-des-publics@sciencesnaturelles.be](mailto:Observatoire-des-publics@sciencesnaturelles.be)

## Sommaire

1. Introduction – Objectifs de l'enquête.....	p.3
2. Méthodologie .....	p.4
3. Résultats.....	p.5
3.1. Nombre de répondants.....	p.5
3.2. Notoriété des Archives de l'Etat.....	p.7
3.3. Contact avec les Archives de l'Etat.....	p.8
3.4. Contact avec d'autres sources d'information.....	p.14
3.5. Attentes par rapport aux Archives de l'Etat.....	p.15
3.6. Amélioration de l'offre en ligne.....	p.17
3.7. Commentaires formulés par les institutions.....	p.18
4. Synthèse des résultats.....	p.19
Annexes : le questionnaire en français.....	p.20

## **1. Introduction et objectifs de l'enquête**

Les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces (en abrégé : les Archives de l'État) sont un établissement scientifique fédéral qui fait partie du Service public fédéral de Programmation Politique scientifique. L'institution comprend les Archives générales du Royaume à Bruxelles et 17 dépôts des Archives de l'État répartis dans la totalité du pays.

Les Archives de l'État acquièrent et conservent (après tri) les archives d'au moins 30 ans des cours et tribunaux, des administrations publiques, des notaires ainsi que du secteur privé et des particuliers (entreprises, hommes politiques, associations et sociétés, familles influentes, etc. qui ont joué un rôle important dans la vie sociale). Elles veillent à ce que les archives publiques soient transférées selon les normes archivistiques. Mettre ces documents d'archives à la disposition du public, en respectant l'intimité de certaines données, est une des missions primordiales de l'institution. Dans ce cadre, les Archives de l'État contrôlent les conditions de gestion et de conservation des archives pour que la pérennité, l'authenticité, l'intégrité, le classement, l'accessibilité et la lisibilité de l'information qu'elles contiennent, soient garanties tout au long de leur cycle de vie.

L'Archiviste général du Royaume (le directeur général des Archives de l'État) contrôle l'élimination des archives produites et reçues par les services publics soumis à la loi du 24 juin 1955 modifiée par la loi portant des dispositions diverses du 6 mai 2009. Cela signifie qu'aucun document d'archives détenu par ces services ne peut être détruit sans l'autorisation expresse et préalable de l'Archiviste général ou de ses délégués. La surveillance s'exerce afin d'éviter la destruction incontrôlée de documents potentiellement intéressants sur le plan historique et scientifique, et de justifier scientifiquement le tri des documents qui seront destinés à la conservation pérenne.

L'Archiviste général du Royaume ou ses délégués effectuent des inspections dans les services publics. Ils consignent dans des rapports leurs constats et les éventuelles recommandations nécessaires pour améliorer les conditions de gestion et de conservation des archives. Ces rapports sont communiqués aux services publics concernés et peuvent être publiés sur décision de l'Archiviste général du Royaume. L'Archiviste général du Royaume ou ses délégués établissent des directives, des recommandations ou des conseils destinés aux services publics sur la gestion, le classement, l'accessibilité et la conservation de leurs archives. Ces directives, recommandations et conseils sont diffusés et rendus publics. Sur proposition de l'Archiviste général du Royaume, le Ministre fixe les normes techniques qu'un service public doit respecter lors de l'aménagement des espaces destinés à la conservation des archives.

Afin de renforcer l'action commune des Archives de l'État et des différentes administrations fédérales visant à une gestion efficace et une bonne conservation des archives du secteur public, les Archives de l'État souhaitent évaluer leur notoriété auprès des institutions dont elles surveillent les archives. Elles souhaitent également savoir si ces institutions connaissent en quoi et comment les Archives peuvent les aider à mieux gérer et conserver leurs documents. Enfin, il s'agissait d'évaluer aussi les attentes de ces institutions vis-à-vis des Archives.

## **2. Méthodologie – Echantillonnage**

Dans un premier temps, une lettre personnalisée de l'Archiviste général avec le questionnaire d'enquête en français et néerlandais fut adressée à l'ensemble des présidents et directeurs généraux des Services publics fédéraux (SPF) et de Services publics de Programmation (SPP) ainsi qu'aux administrateurs généraux de parastataux fédéraux afin qu'ils désignent une personne de leur institution pouvant être considérée comme interlocuteur privilégié et à qui pouvait être demandé de répondre au questionnaire. L'Observatoire des publics a ensuite envoyé par courrier papier le formulaire d'enquête à ces derniers.

Les aspects suivants ont ainsi été évalués :

- Identification du répondant ;
- Notoriété des Archives de l'Etat ;
- Contacts avec les Archives de l'Etat ;
- Contacts avec d'autres sources d'information que les Archives de l'Etat ;
- Attentes par rapport aux Archives de l'Etat ;
- Améliorations éventuelles de l'information en ligne ;
- Commentaires / Suggestions.

Un exemplaire du questionnaire se trouve en annexe.

L'enquête s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juillet au 10 novembre 2010.

### 3. Résultats

#### 3.1. Nombre de répondants

Sur les 143 courriers envoyés, l'Observatoire des publics récolta 57 formulaires dûment complétés. Vu que bon nombre de services centraux de SPF ont répondu pour l'ensemble de leur SPF, le nombre de formulaire dûment complétés correspond en réalité à un ensemble de 99 formulaires, soit un taux de réponse de près de 70 %.

Le tableau 1 ci-dessous reprend les institutions qui ont répondu.

Tableau 1 : les institutions qui ont répondu

SPF Chancellerie du Premier ministre
Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme
Théâtre Royal de la Monnaie
Orchestre National de Belgique
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
SPF Budget et Contrôle de Gestion
SPF Finances Administration centrale de la fiscalité des entreprises et des revenus
SPF Administration du Cadastre, de l'Enregistrement et des Domaines
SPF Finances Administration de l'inspection Spéciales des Impôts
SPF Finances Administration de la Trésorerie
SPF Mobilité et Transports
SPF Personnel et Organisation Institut de formation de l'administration fédérale
SPF Personnel et Organisation Bureau de Sélection de l'administration fédérale
SPF Intérieur Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
SPF Intérieur Conseil du Contentieux des étrangers
Police fédérale
Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines
Institut royal du Patrimoine artistique
Musée royal de l'Afrique centrale
Musées royaux d'Art et d'Histoire
Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
Observatoire royal de Belgique
SPF Justice Direction générale de la Législation et des Libertés et Droits fondamentaux
SPF Justice Direction générale des Maisons de justice
SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
SPF Sécurité sociale
SPF Sécurité sociale Direction générale Inspection sociale
SPF Sécurité sociale Direction générale Victimes de la Guerre
SPF Programmation Développement durable
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
SPF Technologie de l'Information et de la Communication
Agence fédérale de contrôle nucléaire
Agence fédérale du médicament et des produits de la santé
Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
Banque-carrefour de la sécurité sociale

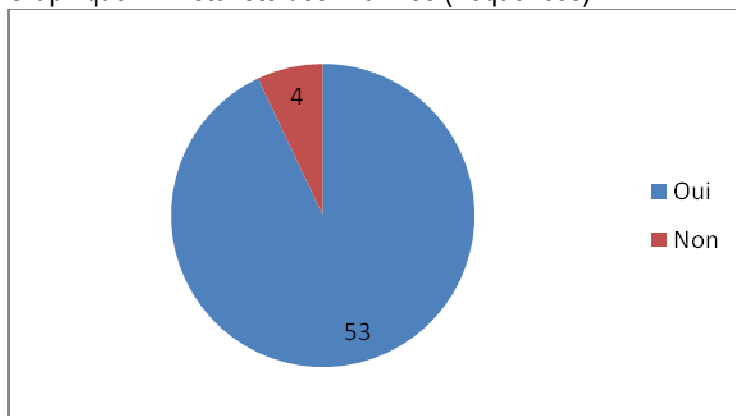
Bureau fédéral du Plan
Bureau d'intervention et de restitution belge
Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité
Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage
Fonds des accidents du travail
Fonds des maladies professionnelles
Institut belge de Normalisation
Institut belge des services postaux et des télécommunications
Institut national d'assurance maladie-invalidité
Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
Institut national de Criminalistique et de Criminologie
Institut scientifique de Santé publique
Institut des vétérans-Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre
Office central de l'action sociale et culturelle au profit des membres de la communauté militaire
Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
Office national du ducroire
Office national de l'Emploi
Défense
Institut royal des sciences naturelles de Belgique
Institut royal de météorologie
Fonds de participation HR & Administration

## 3.2. Notoriété des Archives de l'Etat

### 3.2.1. Connaissance des Archives

La grande majorité des institutions connaissent les Archives : 53 institutions sur 57 (93%).

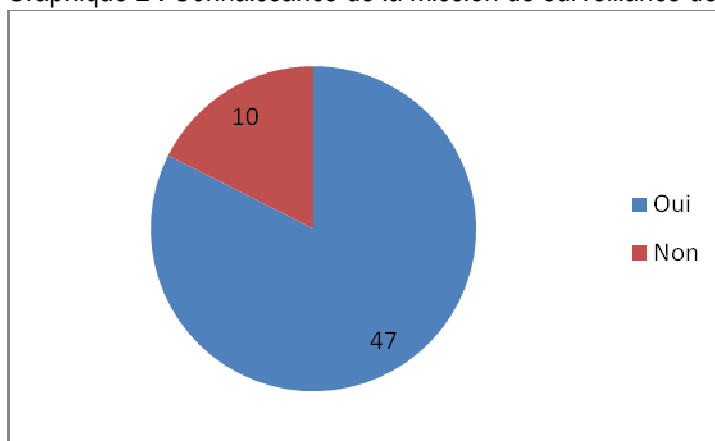
Graphique 1 : Notoriété des Archives (fréquences)



### 3.2.2. Connaissances de la mission de surveillance des Archives

47 institutions répondent connaître la mission de surveillance des Archives (82%).

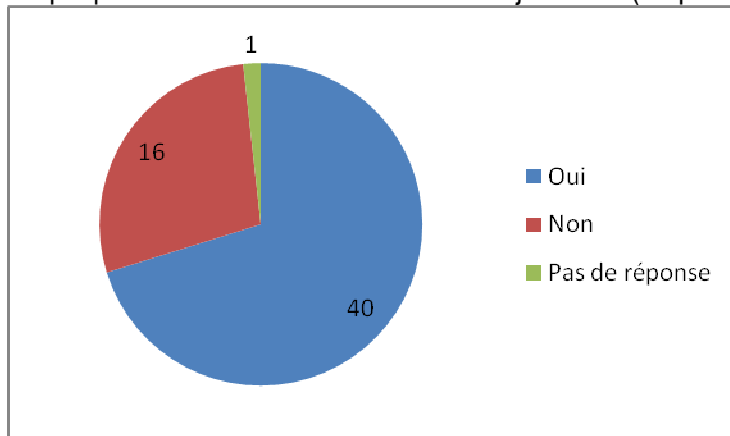
Graphique 2 : Connaissance de la mission de surveillance des Archives (fréquences)



### 3.2.3. Connaissances de la loi du 24 juin 1955

40 institutions répondent connaître la loi (70%).

Graphique 3 : Connaissance de la loi du 24 juin 1955 (fréquences)

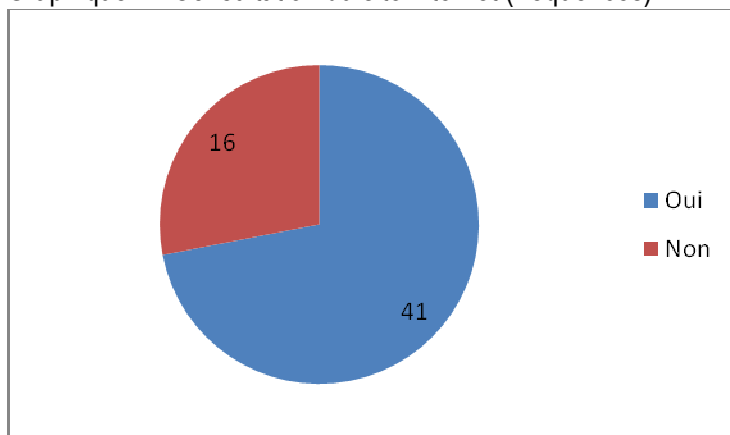


### 3.3. Contacts avec les Archives

#### 3.3.1. Consultation du site internet

41 institutions ont déjà consulté le site internet des Archives (72%)

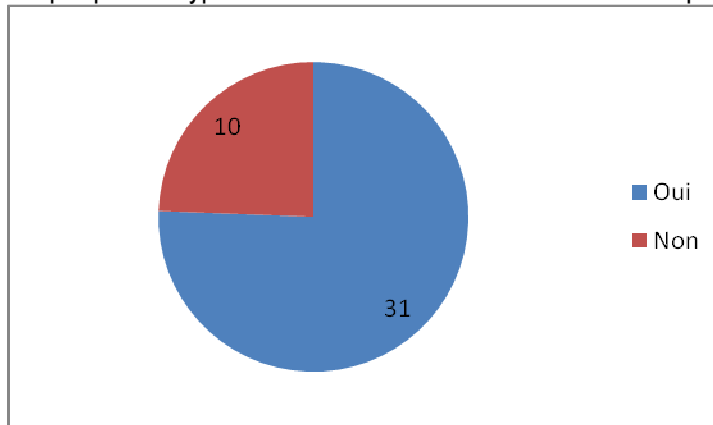
Graphique 4 : Consultation du site internet (fréquences)





Parmi ces institutions, la majorité recherchait des informations précises (78%).

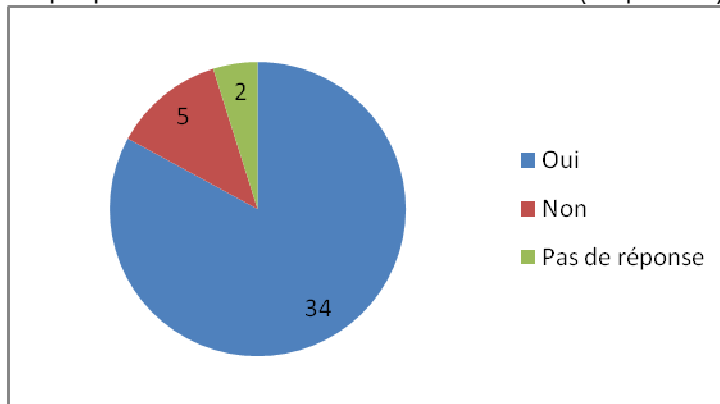
Graphique 5 : Type d'information recherchée : information précise (fréquences)



Les institutions qui ne cherchaient pas une information précise, répondent en général avoir consulté le site internet pour une information générale.

34 institutions parmi les 41 répondent avoir trouvé l'information ou les informations qu'elles recherchaient (83%).

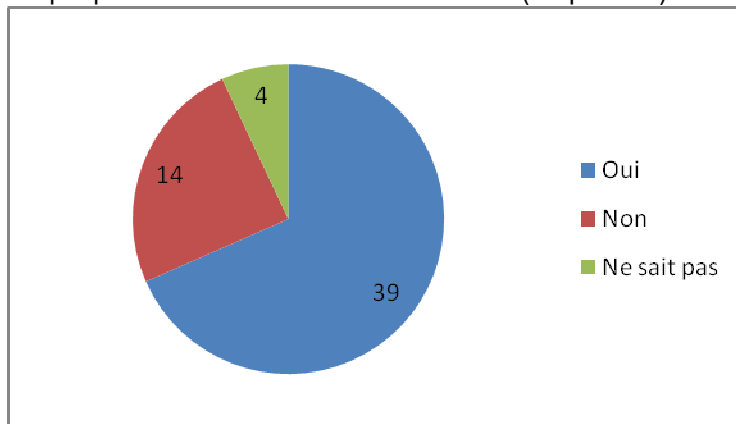
Graphique 6 : L'information a-t-elle été trouvée ? (fréquences)



### 3.3.2. Visite d'un archiviste de l'Etat au cours des 3 dernières années

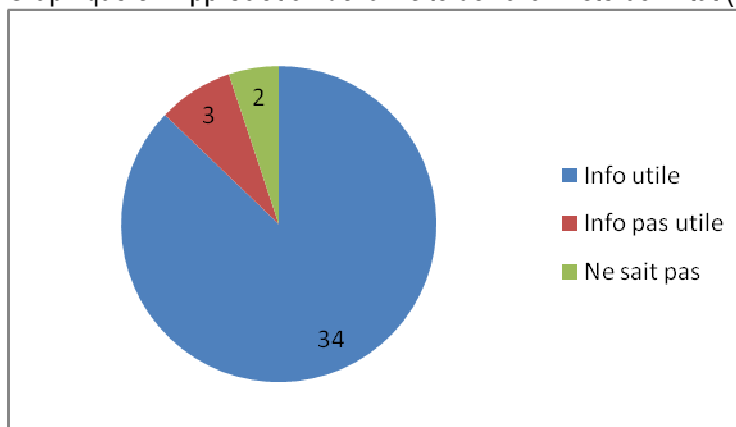
39 institutions répondent avoir reçu la visite d'un archiviste de l'Etat au cours des 3 dernières années (68%).

Graphique 7 : Visite d'un archiviste de l'Etat (fréquences)



Parmi les institutions qui ont reçu la visite d'un archiviste, 34 estiment que l'archiviste a donné des informations utiles (87%).

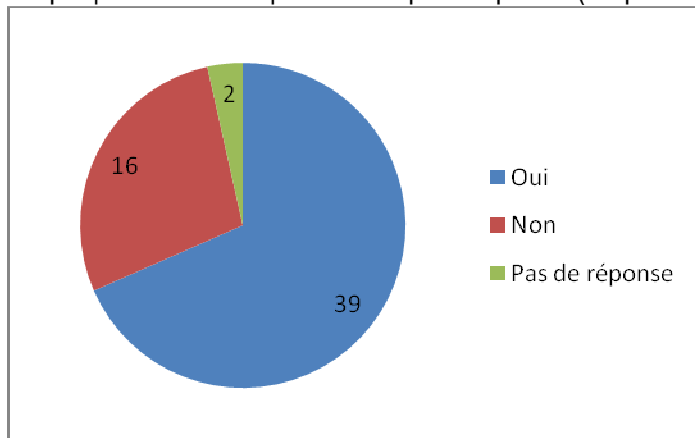
Graphique 8 : Appréciation de la visite de l'archiviste de l'Etat (fréquences)



### 3.3.3. Contact par écrit ou par téléphone avec les Archives

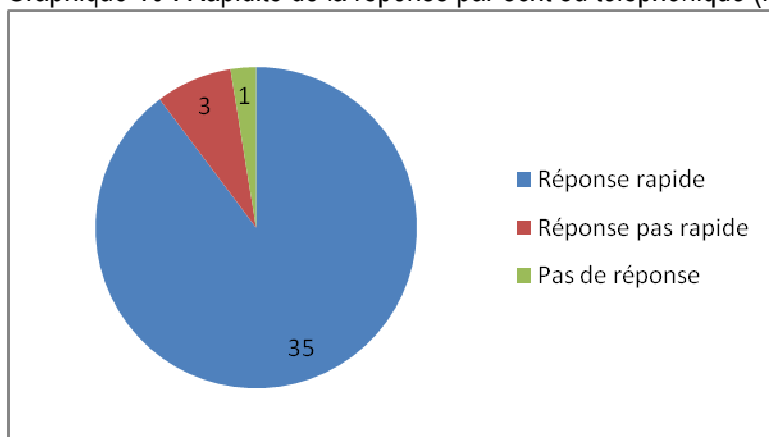
39 institutions répondent avoir contacté les Archives par écrit ou par téléphone (68%).

Graphique 9 : Contact par écrit ou par téléphone (fréquences)

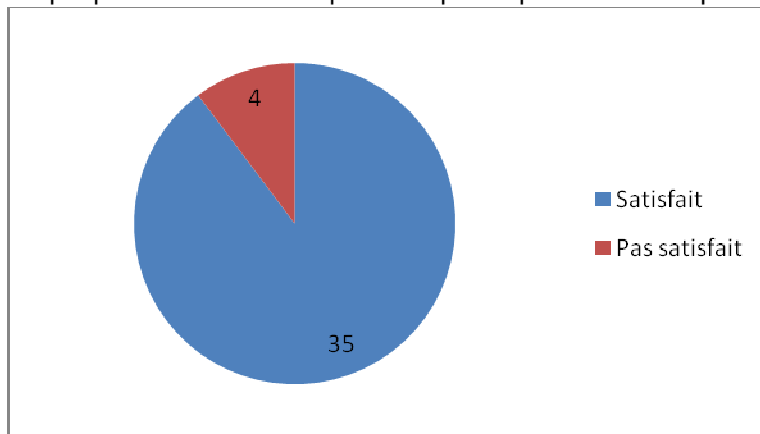


Parmi les institutions qui ont eu ce type de contact avec les Archives, 35 estiment avoir obtenu une réponse rapidement et 35 également sont satisfaites de la réponse donnée (90%).

Graphique 10 : Rapidité de la réponse par écrit ou téléphonique (fréquences)



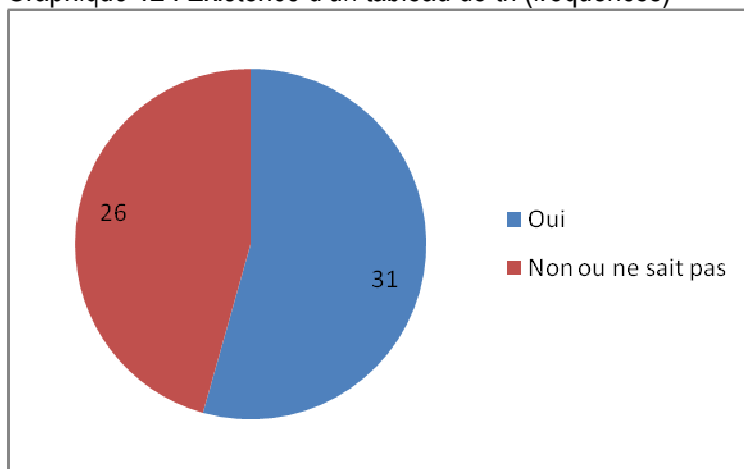
Graphique 11 : Satisfaction pour la réponse par écrit ou téléphonique (fréquences)



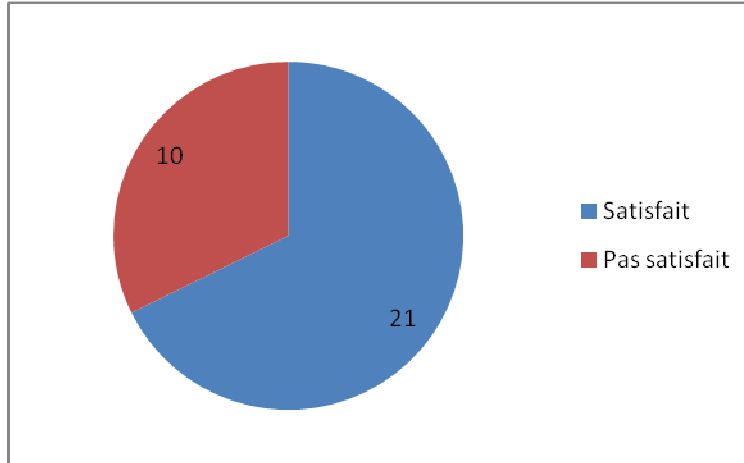
#### 3.3.4. Existence d'un tableau de tri et satisfaction

31 institutions signalent posséder un tableau de tri et parmi ces institutions, 21 en sont satisfaites (68%).

Graphique 12 : Existence d'un tableau de tri (fréquences)



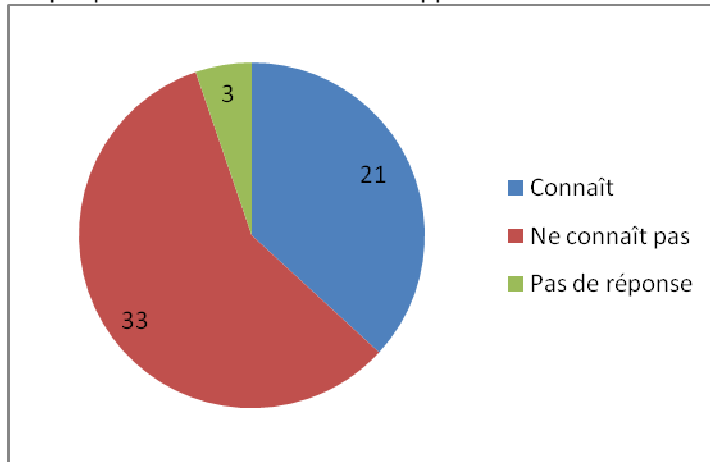
Graphique 13 : Satisfaction du tableau de tri (fréquences)



### 3.3.5. Connaissance du rapport annuel sur la surveillance archivistique

33 institutions répondent ne pas connaître le rapport annuel (58%).

Graphique 14 : Connaissance du rapport annuel sur la surveillance (fréquences)

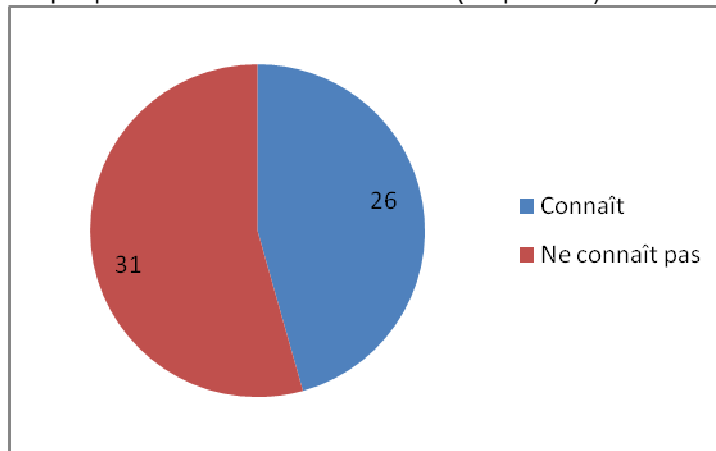


### 3.4. Contact avec d'autres sources d'information

#### 3.4.1. Connaissance du Forum des Archivistes Fédéraux

26 institutions répondent connaître le FAF (46%).

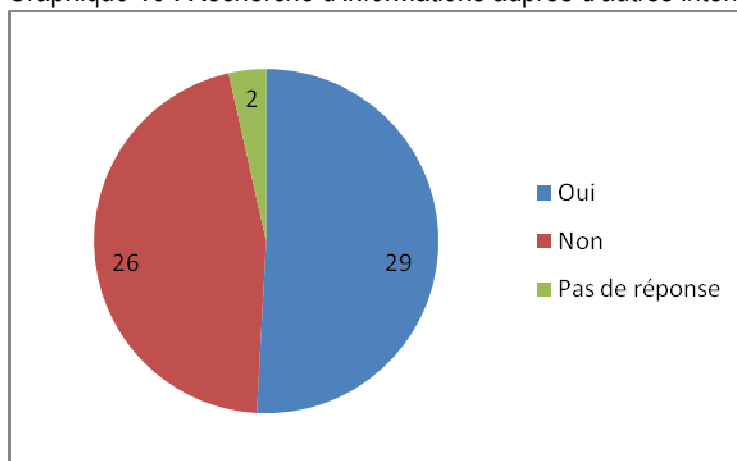
Graphique 15 : Connaissance du FAF (fréquences)



#### 3.4.2. Recherche d'informations auprès d'autres interlocuteurs que les Archives

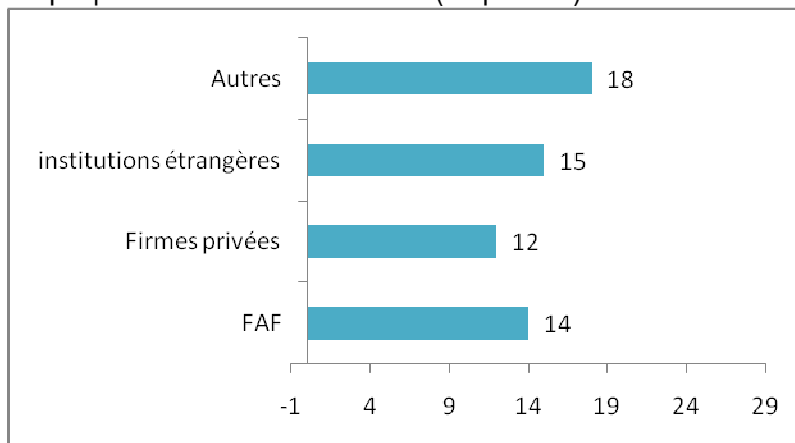
29 institutions répondent rechercher des informations auprès d'autres interlocuteurs que les Archives (51%)

Graphique 16 : Recherche d'informations auprès d'autres interlocuteurs (fréquences)



Le graphique 17 reprend les autres interlocuteurs contactés.

Graphique 17 : Autres interlocuteurs (fréquences)



### 3.5. Attentes par rapport aux Archives de l'Etat

47 institutions souhaitent des conseils sur l'organisation de la gestion des documents (82%)

45 institutions souhaitent des conseils et directives sur le classement des documents (79%).

44 institutions souhaitent des conseils sur la conservation des documents (77%).

46 institutions souhaitent des directives sur le tri des documents (81%).

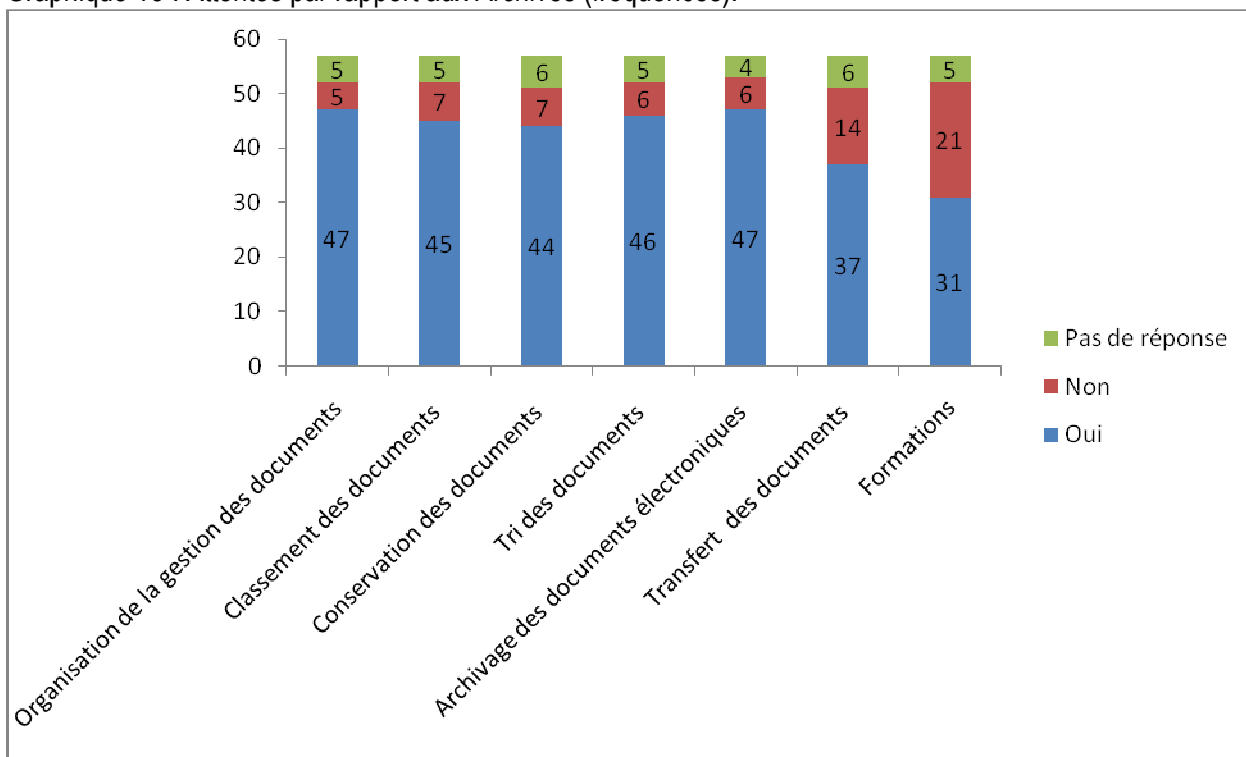
47 institutions souhaitent des conseils et directives sur l'archivage des documents électroniques (82%).

37 institutions souhaitent des conseils et directives sur le transfert des documents (65%).

Enfin, 31 institutions souhaitent des formations (54%).

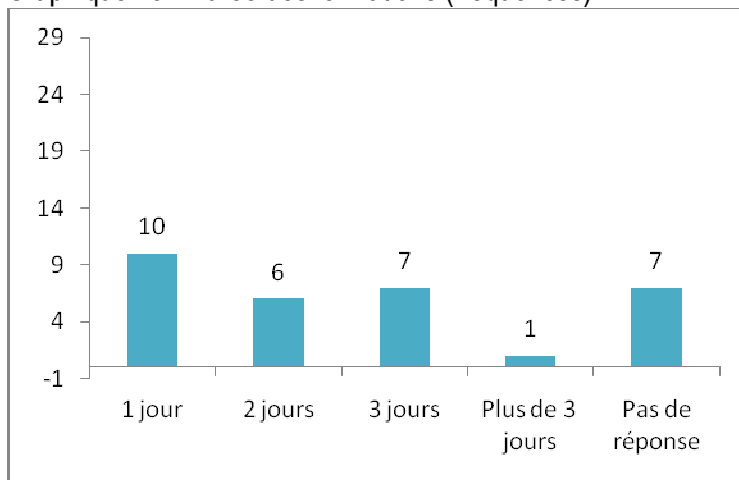
Le graphique 18 reprend l'ensemble de ces résultats.

Graphique 18 : Attentes par rapport aux Archives (fréquences).



Concernant les attentes par rapport aux formations, les institutions souhaitent qu'elles ne durent pas plus de 3 jours, avec un peu plus de suffrages pour 1 journée.

Graphique 19 : Durée des formations (fréquences)



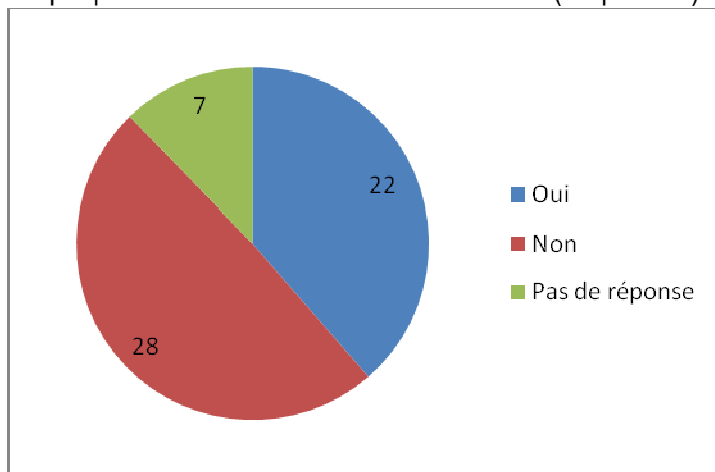


### 3.6. Amélioration de l'offre en ligne

#### 3.6.1. Souhait de plus d'informations sur les pages du site internet consacrées aux conseils en gestion des Archives

22 institutions souhaitent plus d'informations (39%).

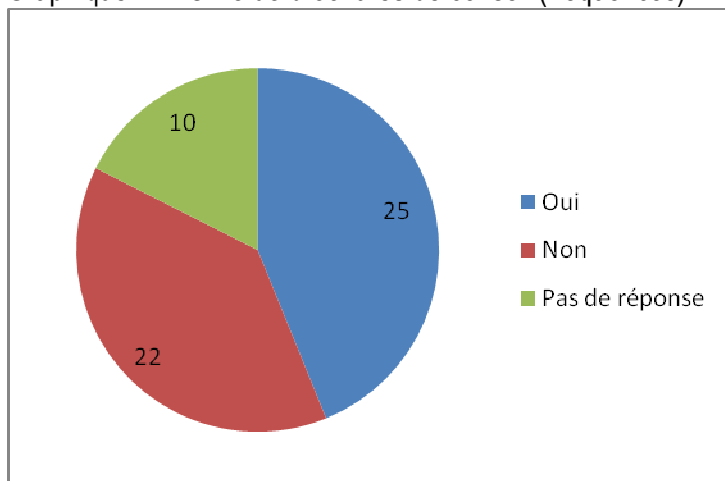
Graphique 20 : Informations sur le site internet (fréquences)



#### 3.6.2. Souhait du développement de l'offre de brochures de conseil sur le site internet

25 institutions souhaitent un développement de l'offre de brochures (44%).

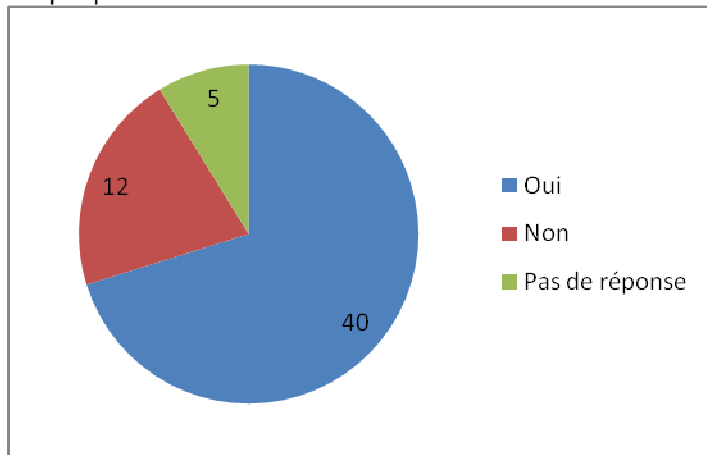
Graphique 21 : Offre de brochures de conseil (fréquences)



### 3.6.3. Souhait de recevoir un bulletin d'information

40 institutions souhaitent recevoir un bulletin d'information électronique consacré à la surveillance et au conseil (70%).

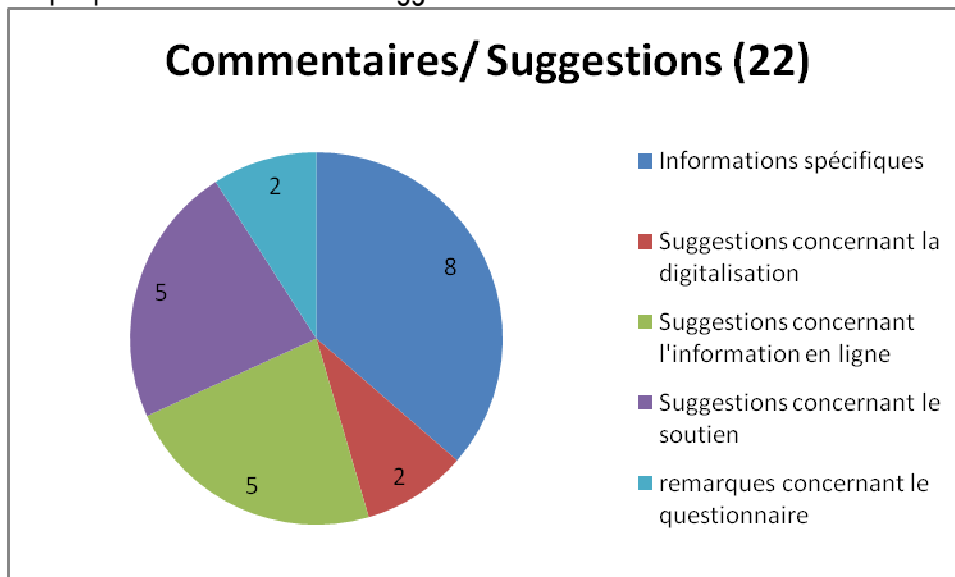
Graphique 22 : Souhait de recevoir un bulletin d'information (fréquences)



### 3.7. Commentaires formulés par les institutions

16 institutions ont laissé un ou des commentaires/suggestions.

Graphique 23 : Commentaires/Suggestions



#### **4. Synthèse des résultats**

Les Archives de l'Etat sont bien connues par les institutions interrogées (53 institutions les connaissent sur les 57 interrogées).

Il en est de même pour sa mission de surveillance et la loi du 24 juin 1955.

Par contre, 33 institutions répondent ne pas connaître le rapport annuel.

Enfin, 26 institutions connaissent le FAF.

La majorité des institutions interrogées ont d'ailleurs déjà eu un ou des contacts avec les Archives.

Que ce soit via leur site internet (41 institutions), via la visite d'un archiviste de l'Etat (39 institutions) ou par téléphone ou par écrit (39 institutions).

Dans l'ensemble, l'évaluation du service offert est très positive : 34 institutions répondent avoir trouvé les informations recherchées sur le site internet, 34 institutions estiment que l'archiviste de l'Etat a donné des informations utiles et 35 institutions sont satisfaites de la réponse téléphonique ou reçue par écrit et la qualifient de rapide.

Concernant l'offre en ligne, 22 institutions souhaitent plus d'informations sur les pages du site consacrées aux conseils en gestion et 25 institutions souhaitent également un développement de l'offre de brochures de conseils.

Enfin, 40 institutions souhaitent recevoir un bulletin d'information électronique consacré à la surveillance et au conseil en matière d'archive.

La majorité des institutions interrogées souhaitent des conseils sur :

- l'organisation de la gestion des documents ;
- l'archivage des documents électroniques ;
- le tri des documents ;
- le classement des documents ;
- la conservation des documents ;
- le transfert des documents.

Un peu plus de la moitié des institutions souhaitent également des formations.

31 institutions signalent posséder un tableau de tri et 21 en sont satisfaites.

Enfin, 29 institutions répondent contacter d'autres interlocuteurs que les Archives.

## Annexes :

### Le questionnaire en français

#### Surveillance : enquête auprès des services publics fédéraux, partenaires des Archives de l'État (2010)

#### Préambule et explication de l'enquête

Les Archives de l'État sont-elles suffisamment connues des institutions dont elles surveillent les archives ? Ces institutions savent-elles en quoi et comment les Archives de l'État peuvent les aider à mieux gérer et conserver leurs documents ? Qu'attendent-elles des Archives de l'État ? En quoi celles-ci peuvent-elles améliorer leurs services pour mieux répondre aux attentes ?

Pour le savoir, nous lançons cette enquête auprès de chaque institution fédérale. Le directeur général de votre institution vous a désigné(e) comme interlocuteur privilégié pour y répondre. Cette enquête vous prendra environ 20 minutes. Elle sera clôturée le 10 novembre 2010. Vos réponses contribueront à renforcer et améliorer notre action commune pour une gestion efficace et une bonne conservation des archives du secteur public. Elles seront traitées de manière à préserver votre anonymat vis-à-vis des tiers. Vous trouverez une enveloppe déjà affranchie pour nous retourner votre questionnaire. D'avance, nous vous remercions pour votre collaboration !

#### Identification du/de la répondant(e)

Nom, Prénom	
Grade	
Fonction exercée	
Institution	
Direction générale et service	
Adresse électronique	
Adresse postale	
Téléphone	

### Volet 1 : Que savez-vous des Archives de l'État ?

1. Connaissez-vous les Archives de l'État ?	OUI	NON
2. Connaissez-vous leur mission de surveillance ?	OUI	NON
3. Connaissez-vous la loi du 24 juin 1955 relative aux archives, modifiée par la loi du 6 mai 2009 ?	OUI	NON

### Volet 2 : Vos contacts avec les Archives de l'Etat sont-ils satisfaisants ?

4. Avez-vous déjà consulté le site internet des Archives de l'État ?	OUI	NON	
4a. Si oui, cherchiez-vous une information précise ?	OUI	NON	
4b. Avez-vous trouvé ce que vous cherchiez ?	OUI	NON	
4c. Si non, que cherchiez-vous ?			
5. Votre institution a-t-elle reçu la visite d'un archiviste de l'État au cours des 3 dernières années ?	OUI	NON	Je ne sais pas
5a. Si oui, l'archiviste de l'État a-t-il (elle) donné des informations/conseils/directives jugés utiles par vos collègues ou vous-même ?	OUI	NON	Je ne sais pas
5b. Si non, qu'attendiez-vous de lui (ou d'elle) ?			
6. Avez-vous déjà écrit ou téléphoné aux Archives de l'État pour obtenir des conseils ou des renseignements ?	OUI	NON	
6a. Si oui, vous a-t-on répondu rapidement ?	OUI	NON	
6b. La réponse a-t-elle satisfait vos attentes ?	OUI	NON	
6c. Si non, en quoi vous a-t-elle déçu(e) ?			
7. S'il existe-t-il un tableau de tri pour les archives de votre institution, vos collègues et vous-même en êtes-vous satisfaits ?	OUI	NON	
7a. Si non, sur quels points pourrait-il être amélioré ?			
8. Connaissez-vous le rapport annuel sur la surveillance archivistique publié par les Archives de l'Etat ?	OUI	NON	

### Volet 3 : Avez-vous d'autres sources d'information que les Archives de l'État ?

9. Connaissez-vous le Forum des Archivistes Fédéraux (FAF) ?	OUI	NON
10. Cherchez-vous des informations auprès	OUI	NON

d'autres interlocuteurs que les Archives de l'État ?		
10a. Si oui, auprès de qui ?		
▪ Le FAF	OUI	NON
▪ Des firmes privées spécialisées en archivage	OUI	NON
▪ Des institutions étrangères	OUI	NON
▪ Autres	OUI	NON
10b. Si oui, pouvez-vous donner le nom de vos interlocuteurs ?		

#### Volet 4 : Qu'attendez-vous des Archives de l'État ?

11. Des conseils sur l'organisation de la gestion des documents	OUI	NON		
12. Des conseils et des directives sur le classement des documents	OUI	NON		
13. Des conseils et des directives sur la conservation matérielle des documents	OUI	NON		
14. Des directives sur le tri des documents	OUI	NON		
15. Des conseils et des directives sur l'archivage des documents électroniques	OUI	NON		
16. Des conseils et des directives sur le transfert des documents vers les Archives de l'Etat	OUI	NON		
17. Des formations pour les agents de votre institution	OUI	NON		
17a. Si oui, sur quels sujets plus précisément ?				
17b. Si oui, quelle durée ces formations devraient-elles avoir (par module)?	1 jour	2 jours	3 jours	Plus

#### Volet 5 : Comment améliorer notre information en ligne ?

18. Souhaitez-vous plus d'informations sur les pages de notre site internet consacrées aux conseils en gestion des archives ?	OUI	NON		
18a. Si oui, sur quels sujets plus précisément ?				
19. Souhaitez-vous que nous développions notre offre de brochures de conseils sur notre site internet ?	OUI	NON		
19a. Si oui, sur quels sujets ?				
20. Souhaitez-vous recevoir un bulletin d'information électronique 2 fois par an consacré à la surveillance et au conseil ?	OUI	NON		

**Nous vous remercions pour le temps consacré à répondre à ce questionnaire.**

Autres commentaires / suggestions